



Commune des Aviron

Extrait N° 2 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 28 août 2020

L'an deux mil vingt, le 28 août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRERE, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

01 SEP. 2020

que la convocation du Conseil a été faite le 20 août 2020 et que le nombre des membres en exercice étant de 33, le nombre des membres présents est de 24.

Le Maire,



Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Régis BOURDIL – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Marcella MAZEAU – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE

Procurations : Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à M. Frédo FERRERE – M. Jean Max ROPAULD a donné mandat à Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – Marie Hélène RICQUEBOURG a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Bruno CORÉE a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – Mme Julia DUBOURG BEGUE a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – Mme Colette ANELARD CADERBY a donné mandat à Roseline LUCAS

Absents : Mme Lise Marie DANDIN – M. Laurent LENCLUME – M. Paul FORT

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame MEZINO Julie Rose comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, MEZINO Julie Rose est désignée pour en assurer les fonctions.

❖ Mme Marcella MAZEAU est arrivée à la mise en discussion de cette affaire.

& &
&

AFFAIRE N° 2 / Comptes Administratifs 2019

o Adoption Avis de la Chambre Régionale des Comptes

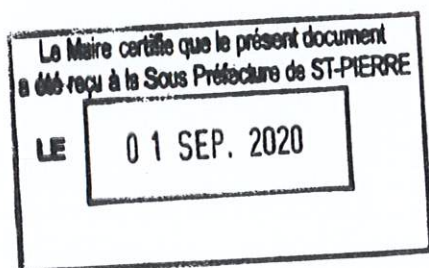
Hôtel de Ville

Suite à la non-adoption des Comptes Administratifs 2019 de la Commune (compte principal et budgets annexes du service de l'eau potable, du service de l'assainissement collectif, du compte annexe de la régie funéraire, compte annexe du SPANC), le Préfet a saisi la CRC par lettre en date du 7 juillet 2020.

Dans un avis en date du 30 juillet 2020, la Chambre a constaté que les projets de Comptes Administratifs 2019 étaient conformes aux comptes de gestion du comptable. L'avis rendu est joint au présent rapport.

Le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L1612-19 du CGCT, est invité à prendre acte de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, prend acte de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes.



Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

ERIC FERRERE